



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DU BAS-RHIN

CABINET DU PREFET
bureau de la communication
interministérielle

Strasbourg, le 7 octobre 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE

relatif à l'organisation d'élections cantonales partielles dans le canton de HOCHFELDEN LES 08 ET 15 NOVEMBRE 2009

Des élections cantonales partielles auront lieu dans le canton de HOCHFELDEN les 08 novembre 2009 pour le premier tour et le 15 novembre 2009 pour le second tour.

Les déclarations de candidature devront être déposées par le candidat ou son remplaçant ou par un mandataire porteur d'un mandat établi par le candidat à la Préfecture du Bas-Rhin, 5 place de la République à STRASBOURG bureau 222 :

du mercredi 14 octobre au mercredi 21 mai 2009
de 9h00 à 11h30 et de 14h à 16h30 heures
(et jusqu'à 16 heures le mercredi 21 octobre ; à l'exclusion des samedi 17 et dimanche 18
octobre 2009)
pour le premier tour

le lundi 09 novembre de 9h00 à 11h30 heures et de 14h à 16h30 et
le mardi 10 novembre 2009 de 9h00 à 11h30 heures et de 14h à 16 heures
pour le second tour

Une déclaration faite par télécopie ou courrier électronique ne sera en aucun cas acceptée.

Le bureau des élections de la Préfecture a mis en ligne la notice relative à la déclaration de candidature sur le site de la Préfecture du Bas-Rhin : www.bas-rhin.pref.gouv.fr.

La déclaration de candidature tient lieu de demande d'attribution des emplacements d'affichage. Les emplacements seront attribués par voie de tirage au sort par le représentant de l'Etat, à l'issue du dépôt des candidatures.

En cas de second tour, l'ordre obtenu pour le premier tour est conservé entre les candidats restant en présence.